



35<sup>ES</sup> JOURNÉES DES DÉLÉGUÉS

Une équipe de bénévoles  
à votre service

**ADMD**

50, rue de Chabrol - 75010 Paris

**Services administratifs :**du lundi au vendredi de 9h à 19h  
et le samedi de 9h à 12h

Tél. : 01 48 00 04 16

**ADMD - Écoute :**du lundi au vendredi de 10h à 19h  
et le samedi de 10h à 12h

Tél. : 01 48 00 04 92

**Fichier national des directives anticipées :**

Tél. : 01 48 00 09 89

**Courriel :** infos@admd.net**Site :** www.admd.net**Blog :** www.admdblog.fr

@AdmdFrance - @JeunesADMD

Retrouvez toujours plus d'informations  
en temps réel sur notre blog : [www.admdblog.fr](http://www.admdblog.fr)  
et suivez-nous sur twitter : @AdmdFrance

# Éditorial

Ce journal est édité par l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD), association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée à la Préfecture de Police de la Seine le 18 avril 1980, dont le siège social est au numéro 50 de la rue de Chabrol, à Paris (75010).

**Directeur de la publication :**

Jean-Luc Romero

**Responsable de la rédaction :**

Jacques Besset

**Coordinateur de la rédaction :**

Philippe Lohéac

Tél. : 01 48 00 04 16

**Secrétaire de la rédaction :**

Sandrine Arrault

**Conception graphique :**

Richard Cousin

**Photo de couverture :**

© Mathieu Delmestre

**Impression :**
 Imprimerie Arlys  
12, rue Gustave-Eiffel  
95190 Goussainville  
Tirage : 55 500 exemplaires
**Dépôt légal :**

À parution

Les textes signés  
n'engagent que la  
responsabilité de  
leur auteur.



**Nos bénévoles**

Lorsque ce journal arrivera entre vos mains, la discussion parlementaire autour de la proposition de loi de MM. Claeys et Leonetti aura débuté. Peut-être même aura-t-elle été achevée. Le Gouvernement a décidé de soutenir ce texte. Grâce aux moyens de procédure mis à sa disposition par le Parlement, je crains qu'aucun des amendements présentés par des députés favorables à l'euthanasie et au suicide assisté ne soit adopté.

Si tel devait être le cas, la triste loi de 2005 sera légèrement modifiée par celle de 2015 : une aide passive à mourir au moyen d'une sédation accompagnée d'une dénutrition et d'une déshydratation, des directives anticipées opposables et contraignantes (*voir ces termes page 17*) mais sous conditions : qu'elles ne soient pas déclarées par les médecins comme « *manifestement inappropriées* » et dès lors qu'il n'y aura pas d'« *urgence vitale* »...

Assurément, la volonté du patient ne sera respectée, comme aujourd'hui, que si elle convient au chef de service hospitalier.

Cette loi, tous les militants du droit de mourir dans la dignité le comprennent, est encore une loi qui protégera le médecin et infantilise le patient. Et tant pis pour lui s'il meurt mal...

Monsieur le président de la République, mesdames et messieurs les députés, il est encore temps de respecter les promesses de campagne ! Sinon, elles sombreront dans la même indignité que celles et ceux que nous aimons et qui meurent mal. Par votre faute...

**Jean-Luc Romero,**  
président de l'ADMD

@JeanLucRomero

(Ne manquez pas, à la page 22 de ce journal, le livre émouvant de mes amis Damien et Nicolas Delmer)

# Du côté de...

## DU CÔTÉ DE L'ÉLYSÉE

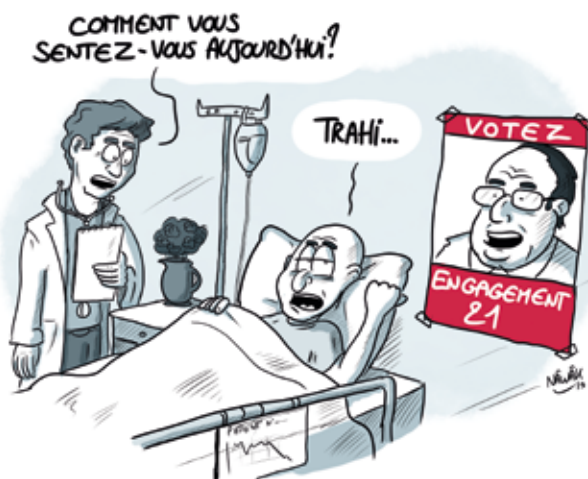
Le vendredi 12 décembre dernier, les députés Claeys et Leonetti ont remis au président de la République les conclusions de leur rapport sur la fin de vie. Sans surprise, il fut question de directives anticipées opposables sous conditions et de sédation terminale irréversible. Au fond, rien de neuf par rapport à la proposition de loi Leonetti discutée à l'Assemblée nationale en avril 2013 et repoussée alors par les députés. Rien de commun ni avec l'engagement 21 du candidat Hollande, ni surtout avec la revendication constante de l'ADMD depuis 35 ans, et soutenue par une très large majorité de nos concitoyens, de permettre à celles et ceux arrivés en fin de vie d'abrèger leurs souffrances de manière humaine.



Ce même vendredi 12 décembre, l'ADMD demandait à ses militants de descendre dans la rue pour dire non à une loi Leonetti bis.

## DU CÔTÉ DU PARLEMENT

Bien que François Hollande ait annoncé un texte proposé au Parlement en janvier 2015, seul a été inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale un débat sans vote.



Sans vote... Encore une fois, de rapports en missions, tout est mis en œuvre pour ne pas accorder aux citoyens de notre pays la loi de liberté qu'ils réclament à 96% (Ifop – octobre 2014).

Aussi, Véronique Massonneau, députée Europe Ecologie-Les Verts de la Vienne, a-t-elle pris l'initiative de présenter une proposition de loi discutée dans le cadre d'une niche parlementaire le 29 janvier 2015. Après le colloque sur la fin de vie qu'elle a organisé le 27 novembre 2014 (cf. page 5), la toute nouvelle membre du comité d'honneur de l'ADMD montre une belle ténacité pour défendre notre ultime liberté.

Au cours de ce même mois de janvier, le président de l'ADMD rencontrait plusieurs députés autour de petits déjeuners de travail pour leur expliquer la stratégie de l'ADMD et leur demander de respecter leur engagement et d'entendre la demande légitime des Français de bénéficier de leur ultime liberté, celle de choisir le moment d'éteindre leur lumière.

## SOMMAIRE

P.2	Éditorial
P.3	Du côté de...
P.4	Actualités
P.6	2 Journées de mobilisation : 30-31 janvier 2015
P.8	Carte blanche à... Mireille Grisellhouber, déléguée pour les Ardennes
P.9	Agenda du président
P.10	Commission Jeunes
P.11	<b>Cahier détachable :</b> Extraits de témoignages de nos adhérents
P.15	Commission juridique
P.16	Les fiches pratiques de la commission
P.17	Commission Soignants
P.18	Vie internationale
P.20	Nouvelles de l'étranger
P.21	Courrier des lecteurs
P.22	Points de vue

# Actualités

## Nouveaux délégués

Nommés par le Conseil du 30 janvier 2015 :

- ❶ Dominique Barthélémy (11<sup>e</sup> arrdt de Paris)
- ❷ Huguette Wiczerzak (Haut-Rhin)



❶



❷

## Les délégations orphelines

Au 28 février 2015

Ces délégations n'ont plus aujourd'hui de délégué(e) ; si vous êtes intéressé(e) par le poste, appelez Sandrine Arrault, au 01 48 00 04 16 (description de la mission en bas de la page).

**Hautes-Alpes** : 217 adhérents

**Aude** : 336 adhérents

**Lozère** : 127 adhérents

**Haute-Marne** : 78 adhérents

**Pyrénées-Orientales** : 646 adhérents

**Savoie** : 428 adhérents

**Paris 1<sup>er</sup>** : 62 adhérents

### L'ADMD RECHERCHE SES FUTURS DÉLÉGUÉS CONTACT | Sandrine Arrault | Tél. : 01 48 00 04 16 | Courriel : s.arrault@admd.net

#### MISSION

- Le rôle des délégués est de soutenir l'action définie par l'assemblée générale de l'ADMD et mise en œuvre par son conseil d'administration sous l'autorité de son président en sensibilisant l'opinion publique.
- Le délégué est le porte-parole de l'association dans sa délégation.
- Le délégué est amené, dans le cadre de la Charte des délégués qui est adossée aux statuts de l'association, à organiser des

manifestations sur le territoire de la délégation. Pour cela, il peut constituer une équipe de délégués adjoints.

#### CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ

- Être adhérent de l'association dans la délégation, en partager les valeurs laïques et humanistes et respecter la Charte du délégué.
- Savoir utiliser un ordinateur et avoir une adresse électronique.

#### TYPES D'ACTION

- Campagnes de sensibilisation, réunions publiques, manifestations

symboliques (2 novembre), relais des opérations d'information et de communication mises en place par le conseil d'administration.

#### PROFIL DU CANDIDAT

- **Expérience** : gestion de projet et expériences associatives sont un plus.
- **Qualités** : dynamique, apte à superviser une équipe (idéalement aux alentours de 3 personnes) ; capacité à prendre la parole en public.

#### CONDITIONS

- **Statut** : bénévolat
- **Durée du mandat** : un an minimum, renouvelable
- **Salaire / Indemnité** : néant / bénévolat - remboursement intégral des frais engagés.
- **Document à envoyer** : lettre de motivation

Le Centre national de l'association assure les tâches matérielles pour les délégués (envoi de courrier aux adhérents, mise sous pli, gestion du fichier...).

27 NOVEMBRE 2014

# Grand colloque sur la fin de vie

**P**lus de deux ans déjà. Deux ans que nous attendons que le président de la République mette en application son engagement 21 de campagne : « *Je proposerai que toute personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable, provoquant une souffrance physique ou psychique insupportable, et qui ne peut être apaisée, puisse demander, dans des conditions précises et strictes, à bénéficier d'une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité* »

Après avoir repoussé cet engagement aux avis de la commission Sicard et du comité Consultatif National d'Éthique, François Hollande a missionné les députés Claeys et Leonetti pour établir une proposition d'avancée législative. Une loi de médecins pour les médecins. Pas inutile, pour autant, mais qui ne garantit pas le respect de la volonté des patients.

Et nous voyons se profiler dans ce rapport un semblant d'évolution, davantage d'ordre sémantique que pratique, une sorte de loi Leonetti améliorée.

J'ai donc décidé de ne plus attendre d'initiative de la part de l'exécutif et j'ai donc proposé à mon groupe parlementaire d'organiser un grand colloque sur la fin de vie afin de réaffirmer notre détermination et de déposer une proposition de loi lors de notre niche parlementaire afin que l'ensemble des députés soient enfin amenés à débattre du sujet.

Le 27 novembre dernier, ce grand colloque s'est donc déroulé devant près de 300 personnes. Quatre tables rondes, pour évoquer quatre étapes nécessaires à une vraie préparation du travail législatif, pour surmonter les clivages souvent douloureux.

**Véronique Massonneau,**  
députée de la Vienne, membre  
du comité d'honneur de l'ADMD  
@VMassonneau



Véronique Massonneau



L'ancienne ministre, Corinne Lepage  
et Jean-Luc Romero



La députée de la Somme, Barbara  
Pompili et la présidente d'Europe  
Ecologie-Les Verts, Emmanuelle Cosse



Le président de l'Assemblée  
nationale, Claude Bartolone



Guy Fischer lors de la 30<sup>e</sup> assemblée  
générale de l'ADMD à Lyon, en 2010.  
A ses côtés, de gauche à droite,  
Gérard Payen, président d'honneur  
de l'ADMD, et Jean-Luc Romero

**C'**est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris, en novembre dernier, le décès de notre ami Guy Fischer, sénateur du Rhône et militant engagé aux côtés de l'ADMD depuis de nombreuses années. En janvier 2011, il avait réussi le tour de force, avec ses collègues Alain Fouché et Jean-Pierre Godefroy et grâce à l'action résolue de Muguette Dini, alors présidente de la commission des affaires sociales du Sénat, de faire inscrire à l'ordre du jour de la Chambre Haute une proposition de loi relative à l'euthanasie volontaire. Rejetée avec peu de voix d'écart... Chaque fois que notre association organisait une réunion à Lyon, Guy Fischer était parmi nous. Martelant sans cesse son message de liberté et de fraternité. La maladie a eu raison de sa force et de son courage. Avec Hubert Sapin, administrateur de l'ADMD et délégué pour le Rhône, nous avons une pensée émue et amicale pour la famille de Guy. Sa voix nous manque...



Viviane Migata

**N**otre amie Viviane Migata, déléguée pour la Seine-et-Marne, nous a quittés au cœur de l'hiver. Sa chaleur, sa bonne humeur, son enthousiasme, manqueront à notre combat. Les militants de l'ADMD ont une pensée émue pour son mari et ses proches.

**Dernière minute :** Nous avons appris avec tristesse le décès de Roger Hanin, membre du comité d'honneur de l'ADMD, à l'âge de 89 ans.

30-31 JANVIER 2015

# 2 journées de mobilisation

## 35<sup>es</sup> Journées des délégués



## Réunion publique



# Rassemblement



- ❶ Muriel Guénoux (Parti Radical de Gauche)
- ❷ Jean-Noël Carpentier (Mouvement Unitaire Progressiste)
- ❸ Christophe Michel
- ❹ Jean-Luc Romero
- ❺ Emmanuelle Cosse (Europe Ecologie - Les Verts)
- ❻ Marc Mancel (Parti Socialiste)
- ❼ Corinne Lepage (Cap21)
- ❽ Paul Pierra
- ❾ Anne Hidalgo

# Carte blanche à...

MIREILLE GRISELHOUBER, DÉLÉGUÉE POUR LES ARDENNES

## Mon ressenti sur le rapport Claeys-Leonetti sur la fin de vie

**P**as de vraie surprise, hélas, mais de la tristesse. De débats en conclusions on avance à reculons. Hypocrisie et lâcheté, main dans la main : on accouche d'une souris. Les directives anticipées contraignantes : un minimum ! L'autonomie du patient : un leurre. Il va continuer à subir. Sa mort lui sera confisquée. Le paternalisme médical demeure, sans autre choix que d'être « *en-dormi* ». En sédation continue, il décèdera de faim et de soif, et pas d'un « *soin* » d'un acte médical assumé. Le confort moral du médecin est à ce prix.

On va continuer de mal mourir dans nos hôpitaux. On va continuer de rester sourds aux « *appels au secours* » que sont les suicides des personnes âgées, épouvantées à l'idée d'aller finir leurs jours à l'hôpital.

On se retrouve dans la même situation qu'au début des années soixante-dix juste avant la loi sur l'IVG. D'un côté celles qui mouraient ou se suicidaient, de l'autre celles qui pouvaient aller avorter en Angleterre, grâce à de bonnes informations et de l'argent. Pour la fin de vie, aujourd'hui, quand elle s'annonce douloureuse, si on en a les moyens, c'est la Suisse où le suicide assisté est possible. Ou la Belgique, si on est frontalier. En effet, depuis 10 ans, sur fond de désert médical, des conventions ont été signées avec la Sécurité sociale dans le cadre de ZOAST (Zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers). Un patient français suivi par un médecin belge peut bénéficier d'une mort douce en pleine conscience, s'il répond aux conditions strictes de la loi belge. Oui, certains



Français ont plus de droits que les autres ! A terme, ce n'est pas tenable. Harmonisons !

Mais commençons par légaliser l'euthanasie, assimilée à un meurtre avec préméditation. Ce qui permettrait aux nombreux médecins qui le souhaitent de sortir de la clandestinité, du mensonge et de la peur de se retrouver devant la justice.

Ne laissons pas les forces rétrogrades et l'obscurantisme l'emporter ! N'abandonnons jamais notre juste combat et, en mémoire au docteur Léon Schwartzberg : changeons la mort !

Du courage politique, mesdames et messieurs les députés. Nous comptons sur vous !





# Les Jeunes de l'ADMD se constituent en réseau !

Afin d'élargir notre audience parmi nos jeunes concitoyens, les Jeunes de l'ADMD souhaitent se constituer en réseau. Aussi, nous recherchons des volontaires (moins de 36 ans) pour devenir nos référents régionaux.

**N**otre association a des difficultés à s'adresser aux jeunes : les heures de réunion ne sont pas adaptées, les thèmes développés ne sont pas toujours pertinents... Le format même de nos réunions n'est pas toujours de nature à séduire les jeunes, alors même que les drames les plus épouvantables de la fin de vie concernent souvent

de jeunes gens (Vincent Humbert, Vincent Lambert, Hervé Pierra, Rémy Salvat...). Nous devons réfléchir à d'autres moyens d'action. Des actions spécifiques en direction des jeunes.

Si vous souhaitez adhérer chez les Jeunes de l'ADMD (5 euros/an), investir la commission Jeunes ou devenir référent régional, écrivez-moi à [jeunes@admd.net](mailto:jeunes@admd.net) ou en

DM à @ChrisMichelFr

N'hésitez pas à transmettre cette offre à vos amis, à vos enfants, à vos petits-enfants, à vos proches qui se sentiraient concernés...

À très vite,

**Christophe Michel,**  
secrétaire général, responsable  
des Jeunes de l'ADMD

[@ChrisMichelFr](https://www.facebook.com/ChrisMichelFr)

## Agenda du président de l'Admd

**À RETENIR** Du 2 au 8 mars 2015 : 8<sup>e</sup> semaine de mobilisation  
12 septembre 2015 : 35<sup>e</sup> assemblée générale à Annecy  
2 novembre 2015 : 8<sup>e</sup> Journée mondiale pour le droit de mourir dans la dignité

4 décembre 2014	Réunion publique organisée par un Club professionnel à Béthune (Pas-de-Calais)
5 décembre 2014	Réunion publique organisée par une association de santé à Lille (Nord)
8 décembre 2014	Conférence devant des étudiants à Paris
12 décembre 2014	Conférence de presse sur le rapport Claeys-Leonetti à Paris Manifestation devant l'Assemblée nationale à Paris
17 décembre 2014	Audition à l'Assemblée nationale à Paris
9 janvier 2015	Réunion publique de l'ADMD à Bordeaux
12 janvier 2015	Déjeuner avec les salariés de l'ADMD à Paris
16 janvier 2015	Réunion publique organisée par une association à Béziers (Hérault)
17 janvier 2015	Réunion des délégués de la région à Montpellier (Hérault) Réunion publique de l'ADMD à Montpellier (Hérault)
21 janvier 2015	Réunion publique de l'ADMD à Paris
30 janvier 2015	Réunion du conseil d'administration à Paris Ouverture des 35 <sup>es</sup> Journées des délégués à Paris
31 janvier 2015	Suite et fin des 35 <sup>es</sup> Journées des délégués à Paris Rassemblement et réunion publique de l'ADMD à Paris
12 février 2015	Réunion publique organisée par une MJC à Mâcon (Saône-et-Loire)
16 février 2015	Réunion publique organisée par un député à Montigny-Lès-Cormeilles (Val-d'Oise)
21 février 2015	Réunion des délégués de la région à Lyon (Rhône) Réunion publique de l'ADMD à Lyon (Rhône)
22 février 2015	Déplacement à Perpignan (Pyrénées-Orientales)
27 février 2015	Réunion publique de l'ADMD à La Rochelle (Charente-Maritime) Réunion publique de l'ADMD à Royan (Charente-Maritime)



RESPONSABLES : DAMIEN DELMER & CHRISTOPHE MICHEL

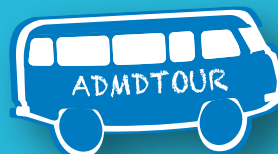
# Commission Jeunes

- Suivez-nous sur Facebook, Instagram et Twitter : JeunesADMD
- Une question ? [jeunes@admd.net](mailto:jeunes@admd.net) | [www.JeunesADMD.fr](http://www.JeunesADMD.fr)
- Rédaction : Christophe Michel, Aurélien Saidi et Geoffroy Krych.

COTISATION  
JEUNES

5€  
PAR AN !

## ADMDTOUR : LE BUS DE LA LIBERTÉ BIENTÔT CHEZ VOUS !



Réunion de travail des Jeunes de l'ADMD,  
le 30 janvier 2015 à Paris, suivie du  
rassemblement #Respect21, le 31 janvier 2015.

### JUILLET 2015

Le bus de la liberté (organisé par les Jeunes de l'ADMD) fera escale en journée de 12h00 à 16h30 ou en après-midi de 15h00 à 18h00 sur la place centrale d'une ville ou proche d'un lieu de vie (plage, par exemple). Un auvent sera installé devant le minibus ainsi qu'un espace convivial et permettant les discussions, afin d'accueillir les visiteurs. Des visuels spécifiques permettront l'identification rapide de notre association.

Les principaux objectifs de cette tournée sont de mieux informer les Français sur leurs droits en fin de vie en allant à leur rencontre, promouvoir les directives anticipées.

## SUPER HYPOCRITE !

Durant la 8<sup>e</sup> Semaine de mobilisation, du 2 au 8 mars 2015, les Jeunes de l'ADMD se mobilisent dans plusieurs villes françaises pour refuser l'hypocrisie de la loi actuelle et également sur la proposition encore plus hypocrite du rapport Claeyss/Leonetti. Surveillez dans votre ville, Super Hypocrite débarque bientôt ! Suivez-le sur Facebook et Twitter (@SuperHypocrite).



## AVANT L'ÉTÉ, C'EST SOLIDAYS

Comme depuis des années, c'est déjà la préparation de nos actions d'été, avec notamment, un stand aux Solidays. Vous voulez rejoindre une équipe militante et dynamique ? Vous pouvez nous contacter par courriel à [jeunes@admd.net](mailto:jeunes@admd.net)



Avec un peu de retard, nous voilà enfin sur instagram, réseau social de partage de photos. Rien de compliqué, c'est comme Facebook et Twitter, nous sommes : JeunesAdmd.

## À lire et relire

Voici quelques extraits d'un nouveau document édité par l'ADMD et qui sera mis en distribution lors des réunions publiques organisées par les délégués de notre association. Ces témoignages, recueillis tant auprès de nos adhérents qu'auprès de simples militants de notre cause, sont l'expression d'une conviction et d'une volonté, mais également de la crainte, celle de se voir dépossédé de ces quelques instants ultimes d'une vie que l'on a souhaité digne. Bonne lecture !

### Témoignages

Amis ou membres de l'ADMD,  
ils témoignent de leur engagement en faveur  
du droit de mourir dans la dignité.



Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité



Au Gouvernement.

Allez voir dans les maisons de retraite, vous vous ferez une idée de la désespérance de toutes ces personnes en fin de vie ! Vous pourrez vous demander comment vous seriez à leur place, quel bonheur, quelle joie espérer si ce n'est la mort ?

**"Il faut le vivre pour comprendre le désespoir et l'indécence de ces fins de vie"**

Vous porterez des couches, on vous donnera à manger car vous ne serez plus capable de manger seul, vous appellerez sans cesse "Maman, Maman" à vos 90 ans ! Votre regard dans le vide, sans vie, sans intérêt, c'est cela dont vous avez envie ? Il faut le vivre pour comprendre le désespoir et l'indécence de ces fins de vie, et la plupart du temps oublié de tous, même de ses propres enfants, pas de visite, pas de joie, pas de réconfort malgré la gentillesse des aides soignantes. Réfléchissez, messieurs et mesdames du Gouvernement, si la loi ne passe pas, un jour ce sera votre tour, mais il sera trop tard car vous serez trop vieux et d'autres gouvernements seront passés !

■ Chantal Sigalla



Je suis adhérente de l'ADMD et mon mari également. Une proche de notre famille a vécu un parcours horrible avant que nous puissions, grâce aux conseils de l'ADMD, la faire partir en Suisse, selon ses dernières volontés. Nous aurions pu éviter toute cette souffrance morale et psychologique si la France avait voté une loi permettant de respecter le

**"Une proche a vécu une fin de vie horrible avant que nous puissions, grâce à l'ADMD, l'emmener en Suisse"**

souhait de mourir dans la dignité dans son pays.

■ Danièle Patard



Souhaitons que Vincent Lambert, auprès duquel une famille s'est déchirée, fédère ceux qui n'ont pas encore rédigé leurs directives anticipées. Incontournable, la mort ne devrait jamais être un motif de discorde.

Rédigez ! Rédigez !

■ Nadine Lortat

**"Incontournable, la mort ne devrait jamais être un motif de discorde"**



A à peine 33 ans, j'ai déjà regardé mes quatre grands parents mourir dans la souffrance. Selon mon entourage, "c'est la fatalité".

Ma famille a passé des heures à accompagner leurs insupportables douleurs dans une détresse totale. A cause de préjugés obsolètes que même la majorité de

**"A à peine 33 ans, j'ai déjà regardé mes quatre grands parents mourir dans la souffrance..."**

l'opinion publique n'accepte plus, je vais

devoir regarder mes parents agoniser. Les personnes qui refusent de voter une loi autorisant l'euthanasie contrôlée oublient qu'ils sont les prochains sur la liste.

■ Delphine Brault



"I have a dream" : je souffre d'une maladie incurable, ma vie n'a plus aucun sens (le lit, les médicaments, les douleurs, la souffrance morale, la déchéance physique, l'hôpital, la dépendance: ma toilette est faite par l'aide-soignante...), la morphine me met dans un état second, je ne veux même plus avoir de visites, c'est trop

**"I have a dream"**

fatigant et humiliant, j'en ai assez, je ne suis plus moi-même... Je décide que tout cela doit s'arrêter, je demande une euthanasie... elle est acceptée...

Enfin ! ... Ma fille est auprès de moi, nous nous disons adieu, une coupe de champagne, des sourires, de la paix, de la douceur, de l'amour... Il faut se quitter maintenant, ce sera un souvenir douloureux mais dans la sérénité ! C'est un rêve, monsieur le Président, mesdames et messieurs les députés et les sénateurs, faites qu'il devienne une réalité pour tous ceux qui souhaitent une fin de vie digne !

■ Francine Noël



A 78 ans, je considère que j'ai eu une vie bien remplie. Cependant je vis avec les séquelles d'un AVC et d'un cancer de la gorge, avec des facultés mentales naturellement en régression. N'ayant pas l'intention de me laisser vieillir dans une maison spécialisée, l'euthanasie est la solution pour quitter ce monde en

**"L'euthanasie est la solution pour quitter ce monde en harmonie avec ma famille et mes proches"**

harmonie avec ma famille et mes proches.

Étant donné le retard de la France, je serai

obligé de partir en catimini si vous ne trouvez pas rapidement une adaptation de la législation actuelle.

■ Pierre Denecker



Quand plus rien ne repose sur la vérité de la vie et les fonctions de celle-ci, il est juste et louable de vouloir rejoindre le principe de non-existence. Ainsi, nous nous libérons des pesanteurs devenues inutiles qui nous font terriblement

**"Quand plus rien ne repose sur la vérité de la vie..."**

souffrir et non-vivre au sein même de la vraie vie.

■ Étienne Parize



La vie est beaucoup trop belle pour que l'on nous vole notre mort et qu'on la rende misérable, étrangère à ce que nous sommes.

**"J'ai accompagné mon père, je ne me suis pas pardonnée de ne pas avoir poussé la pompe à morphine..."**

J'ai accompagné mon père (membre de l'ADMD) durant ses derniers jours et dernières nuits à l'hôpital. Quinze jours d'amour et de partage. Ce dont je ne

me suis pas consolée, ce sont ses trois derniers jours : devenu inconscient, il a

dû subir des soins inappropriés malgré mes demandes de l'aider à partir. Je ne me suis pas pardonnée de ne pas avoir osé pousser la pompe à morphine. C'était cruel pour lui et pour moi.

■ Monique Lathuilière



Après un cancer du colon, 12 cures de chimio adjuvante, puis métastases ganglionnaires sur le rein droit et l'aorte abdominale gauche, 12 cures de chimio curatives, que j'ai arrêtées de moi-même au bout de 6 car je n'aurais pas eu la force de faire les 12 prescrites, je suis à présent en rémission mais ma dernière

**"Je veux choisir le moment de partir, avant de trop souffrir et d'être diminuée physiquement et moralement..."**

mammographie n'est pas claire ! Je ne veux absolument pas revivre à 70

ans tout ce que j'ai subi et je veux choisir le moment de partir, après avoir mis en ordre mes affaires et avant de trop souffrir et d'être diminuée tant physiquement que moralement. Je souhaite à ceux qui sont contre cette loi la vie de ma belle-mère actuellement : grabataire depuis deux ans, des couches qu'on change quand on a le temps, des perfusions qu'on place un peu partout car toutes les veines sont abîmées et 100 ans prochainement. Quelle belle fin de vie !

■ Danièle Nurdin



Ma grand-mère est décédée à 103 ans chez elle (sur sa demande), en n'ayant eu de la morphine que les 3 derniers jours de son agonie, ce qui n'était pas suffisant puisqu'elle souffrait encore beaucoup. Elle avait manifesté à son médecin traitant son désir de "prendre le bouillon de 11 heures" depuis quelques années déjà.

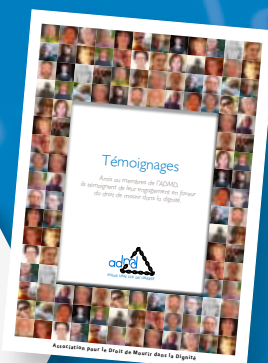
**"Je me demande comment son médecin a pu venir si souvent lui rendre visite sans avoir pitié d'elle..."**

Fortement diminuée (dont une hémiplegie), elle a à nouveau manifesté son désir de

mourir en refusant de communiquer avec son entourage et en essayant d'arracher ses tuyaux. Je me demande comment son médecin a pu venir si souvent lui rendre visite sans avoir pitié d'elle.

Ma grand-tante est morte dans un CHU à 94 ans. Elle a accepté une opération du colon "à condition de ne pas souffrir". Elle a été opérée et elle a beaucoup souffert après. A mes demandes d'antidouleurs plus puissants, il m'a été répondu qu'on lui donnait le maximum possible. J'ai compris plus tard que c'était le maximum pour la maintenir en vie le plus longtemps possible. Elle a eu pendant plus d'une semaine les râles de l'agonie. Elle disait "non, non" dès que les aides-soignantes la bougeaient pour des soins. Lors de mes nombreuses visites dans ce service de gériatrie, je n'ai pas vu une seule fois un médecin âgé. Lorsque j'ai fait venir pour la énième fois l'interne de service auprès de ma grand-tante pour qu'il voie le masque de mort sur son visage, il a enfin modifié le "traitement" et ma grand-tante est morte 3 jours plus tard. Ni ma grand-mère, ni ma grand-tante n'ont fait leur déclaration de volonté pour leur fin de vie avec désignation de mandataires. Ce n'est pas qu'elles étaient contre, mais elles souhaitaient discuter de ça "plus tard".

■ Corinne Duval





Son regard était livide, elle ne bougeait plus, ne mangeait plus, ne parlait plus, elle s'étouffait, souffrait, impuissante face au cancer qui l'habitait. Cette femme était ma mère. Je souhaite avoir le droit de mourir dans la dignité, en ayant une loi maintenant qui me permettra d'avoir le choix.

**"Ma mère ne mangeait plus, ne parlait plus, elle s'étouffait, souffrait impuissante face au cancer"**

■ Christina Mazzoli



Souffrant de diverses pathologies, on m'a découvert il y a 8 mois une tumeur cérébrale certes bénigne mais très mal placée, qui si elle grossit provoquera une paralysie et un coma ; les risques opératoires sont exactement les mêmes donc je ne souhaite surtout pas prendre ce risque. Je demande donc le suicide assisté

**"Proposition 21 : merci de tenir vos promesses, monsieur le président de la République"**

d'office le moment venu espérant bien que la loi soit votée très rapidement afin de ne pas être obligée d'aller en Suisse ! Merci de tenir vos promesses, monsieur le président de la République.

■ Viviane Imbert



Pour que le milieu médical n'ait plus le droit de vie et de mort sur nous, en ne nous proposant qu'une alternative : suivre les traitements ou les refuser ce qui nous condamne au couloir de la mort. Pour que les êtres qui nous sont chers n'aient pas à intervenir pour mettre en œuvre une décision qui est la nôtre.

**"Pour que la violence d'un suicide nous soit épargnée"**

Pour que la violence d'un suicide nous soit épargnée. Pour qu'une mort choisie soit accessible à tous et non réservée à une élite souvent aisée et en lien avec le milieu médical. Je soutiens l'action de l'ADMD et souhaite qu'une loi pour le suicide assisté soit rapidement mise en œuvre. Je suis atteinte d'un cancer du sein métastasé et vis ma troisième chimiothérapie.

■ Christine Pain-Simon



J'ai accompagné plusieurs personnes de ma famille, leur fin de vie a été difficile, sans qu'aucune possibilité de choix ne leur soit laissée, sans véritable accompagnement, sauf exception. Ces expériences ont été très douloureuses. Elles m'ont conduite à prendre la décision d'adhérer à l'ADMD pour affirmer mon droit de mourir

**"J'ai accompagné plusieurs personnes de ma famille, leur fin de vie a été difficile"**

dans la dignité et mon engagement à agir pour faire respecter les volontés de ceux que je serai peut-être

encore amenée à accompagner, avant ma propre mort.

Avec l'ADMD, je réclame le vote d'une loi qui donne à chaque citoyen le droit au respect de son choix de mourir dignement.

■ Nicole Maire



De quel droit des étrangers, fussent-ils médecins, choisiraient à ma place l'heure de ma mort, faisant fi de mes volontés écrites lorsque j'étais en bonne santé et en pleine conscience ?

**"De quel droit des étrangers, fussent-ils médecins, choisiraient à ma place l'heure de ma mort !"**

■ Simone Siri



RESPONSABLES : MICKAËL BOULAY & FRANÇOISE ROLLIN

## COMMISSION JURIDIQUE

# 2015 : Les juges face à la fin de vie

Depuis l'affaire de Vincent Humbert et de Chantal Sébire, jamais autant de juridictions n'avaient été saisies. Des juges nationaux, des jurés, des juges européens vont être amenés à statuer. Leurs décisions vont compléter la jurisprudence sur la fin de vie.

### AFFAIRE VINCENT LAMBERT

L'affaire de Vincent Lambert a été évoquée le 7 janvier dernier devant les 17 juges de la Grande Chambre de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Les requérants sont les parents de Vincent Lambert, son demi-frère et sa sœur. Le recours est dirigé contre une décision du Conseil d'Etat du 24 juin 2014 qui a autorisé l'arrêt de l'alimentation et de l'hydratation du patient.

Les requérants invoquent le droit à la vie (article 2 de la CEDH) et considèrent que l'arrêt de l'alimentation et de l'hydratation artificielles serait contraire aux obligations découlant pour l'Etat de cette disposition. C'est donc la loi Leonetti qui est directement visée par les requérants. Au surplus, ils invoquent que la privation de nourriture et l'arrêt de l'hydratation seraient constitutifs d'un mauvais traitement, constitutif lui-même de torture. Enfin, ils estiment que le consentement donné par Vincent Lambert n'a été donné qu'oralement et de manière générale.

Monsieur François Alabrune, représentant de l'Etat devant la juridiction, a rappelé que cette affaire est « *douloureuse et inédite* ». La décision qui sera rendue par les juges européens pourrait remettre en cause partiellement la loi Leonetti.

### AFFAIRE BONNEMAISON

La cour d'assises de Pau a acquitté le 25 juin 2014 le docteur Bonnemaison qui était poursuivi pour avoir commis des empoisonnements. Il a régulièrement rappelé qu'il ne souhaitait pas qu'on fasse le procès de l'euthanasie estimant avoir agi uniquement pour soulager. La cour a considéré que « *estimant de bonne foi que ses patients souffraient physiquement et psychologiquement, il a procédé à l'injection, dans cinq cas, d'hypnovel, en recherchant une sédation de ses patients, sans qu'il soit établi par les débats que ces sédations avaient pour but le décès des patients* ». Ainsi, la cour a estimé qu'il n'avait pas pour intention de donner la mort. Sans cette intention de tuer, on ne peut pas condamner pour empoisonnement. Dans ce dossier, la question de l'euthanasie n'a donc pas été abordée. L'intention d'homicide est particulièrement difficile à prouver mais le parquet a toutefois régularisé appel et l'affaire sera jugée du 12 au 23 octobre 2015, à Angers.

### AFFAIRE JEAN MERCIER

Monsieur Jean Mercier a aidé sa femme à mourir en lui apportant les médicaments. Elle les a absorbés en connaissance de cause. Elle avait fait part de sa volonté depuis plusieurs années comme

**Monsieur François Alabrune, représentant de l'Etat devant la juridiction a rappelé que cette affaire [Vincent Lambert] est « douloureuse et inédite ». La décision qui sera rendue par les juges européens pourrait remettre en cause partiellement la loi Leonetti.**

le relève le juge d'instruction. Si le fait d'assister au suicide ne saurait constituer le geste de donner la mort, il n'en reste pas moins que le juge a estimé que M. Mercier n'a jamais essayé de l'empêcher de se suicider. Mme Mercier souffrait d'une dépression liée à sa perte d'autonomie et à la dégradation de son état physique. Son mari lui avait fait la promesse de l'aider. S'il a pu bénéficier d'un non-lieu du chef d'homicide, il a été renvoyé pour non-assistance à personne en péril devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne. Une question prioritaire de constitutionnalité a été posée au tribunal puisque cette affaire est aussi inédite. Elle a été rejetée le 3 février 2015 et l'affaire est renvoyée au fond au 22 septembre 2015.

**Mickaël Boulay,**  
administrateur  
@BoulayAvocat

# Les fiches pratiques de la Commission

PAR FRANÇOISE ROLLIN



## Quelques définitions

**Dans les débats à propos de la loi actuelle sur la fin de vie, dite « loi Leonetti », reviennent des notions dont il peut être bon de rappeler la signification.**

### ACHARNEMENT THÉRAPEUTIQUE

Il s'agit d'actes « poursuivis par une obstination déraisonnable »

et qui « apparaissent inutiles, disproportionnés ou n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie » ; est donc visé l'emploi de thérapies disproportionnées par rapport à l'amélioration attendue, et extrêmement lourdes pour le patient.

### AIDE ACTIVE À MOURIR

Il s'agit soit de l'euthanasie, soit du suicide médicalement assisté.

### EUTHANASIE

(EN GREC, « BONNE MORT »)

Action de provoquer le décès d'un patient atteint d'une affection

incurable qui lui provoque des souffrances jugées intolérables (physiques ou psychiques).

### SUICIDE MÉDICALEMENT ASSISTÉ

Action qui consiste à fournir à une personne les moyens de se suicider (le patient fait l'acte lui-même, sans intervention d'un tiers).

La mission Claeys-Leonetti propose le recours à la « sédation profonde et continue » qui endort le patient (il s'agit d'une anesthésie dont le patient ne se réveille pas) mais qui reste dans la ligne de la loi Leonetti, loi du « laisser mourir ».

## Qui fait quoi ?

**Il apparaît, à travers vos questions, que l'on peut être amené à confondre les rôles du mandataire de protection future et de la personne de confiance.**

- Ainsi que nous vous l'avons exposé, chacun a une mission spécifique, mais on peut s'interroger dans certains cas sur la possibilité et sur l'opportunité de les joindre.
- Sans revenir dans le détail sur la mission de la personne de confiance, il est bon de rappeler qu'elle n'intervient qu'en qualité de porte-parole de la personne qui l'a désignée pour faire respecter les volontés qu'elle a exprimées dans ses directives anticipées ; elle peut aussi, à sa demande, l'assister dans ses démarches et ses rendez-vous relatifs à sa santé.
- La personne qui a rédigé ses directives anticipées et désigné une

personne de confiance reste donc complètement libre de prendre toutes dispositions concernant sa vie personnelle ou sa vie matérielle.

- Si elle craint de ne plus pouvoir, dans l'avenir, pour des raisons liées à l'âge ou à son état de santé, gérer ses intérêts patrimoniaux, elle peut anticiper cette éventualité et organiser leur prise en charge.
- En signant un mandat de protection future, elle écarte les risques liés à la tutelle, et, en fonction du type de mandat, peut choisir l'importance et les limites de la délégation qu'elle donne.
- Mais il peut arriver, comme vous l'avez vu, que le mandat prévoit également l'assistance dans la vie personnelle et même dans le cadre de la santé. Et c'est là que des ambiguïtés peuvent trouver place : les interlocuteurs, en particulier dans les maisons de retraite, ne souhaitent pas avoir plusieurs intervenants dont les missions peuvent leur sembler mal définies, injustifiées ou superfétatoires.
- Pourquoi, alors, si l'on signe un mandat de protection future, ne pas en

profiter pour désigner le mandataire comme personne de confiance ?

- Cette solution est à envisager avec précaution, car elle confond des préoccupations très différentes, la gestion d'un patrimoine et les volontés relatives à la fin de vie, et elle reviendrait à retrouver les inconvénients et risques liés à la tutelle.
- Si toutefois on souhaite l'adopter, il faudrait étudier une rédaction extrêmement précise.
- Si, au contraire, on veut non seulement bien séparer ces domaines, mais aussi éviter des limites nébuleuses, il faudrait, dans la rédaction du mandat de protection future, bien cerner la mission en indiquant de façon claire que par ailleurs, il existe des directives anticipées, en rappelant en quoi elles consistent et en indiquant clairement qu'on veut éviter tout risque de confusion.
- Ces deux projets de rédaction pourraient être envisagés au sein de notre commission juridique.





RESPONSABLE : FRANCINE NOËL

## COMMISSION SOIGNANTS

**T**oute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté. Ces directives anticipées indiquent les souhaits de la personne relatifs à sa fin de vie concernant les conditions de la limitation ou l'arrêt de traitement et du soulagement de la douleur. Elles sont révocables à tout moment.

Leur durée de validité est de 3 ans. Elles sont renouvelables par simple confirmation signée. Le médecin peut tenir compte de ces directives pour toute décision d'acte médical. Il est donc essentiel de les dater et de les signer au moins une fois tous les trois ans. Néanmoins, dès lors qu'elles ont été établies dans le délai de 3 ans précédant soit l'état d'inconscience de la personne, soit le jour où elle s'est avérée hors d'état d'en effectuer le renouvellement, ces directives demeurent valides quel que soit le moment où elles sont ultérieurement prises en compte (d'après l'article L.1111-11 et le décret 2006-119 du 6 février 2006).

Ce que dit la loi actuelle : le médecin est tenu de **consulter** les directives anticipées.

Ce que demande l'ADMD : le médecin devrait être tenu de **respecter** les directives anticipées, puisqu'elles sont la traduction de la volonté du citoyen, seul maître de son corps. **Elles devraient être opposables\* et contraignantes\*\*, sans conditions.** Ce que propose le rapport Claeys-Leonetti : les directives anticipées **ne seront opposables et contraignantes que sous conditions**, c'est-à-dire si elles ne sont pas jugées « *manifestement inappropriées* » par les médecins et dès lors qu'il n'y a pas d'« *urgence vitale* ».

Francine Noël,  
administratrice,  
responsable de la commission Soignants,  
déléguée pour l'Indre

@admd36

\* **Opposables** = elles priment sur l'avis de la personne de confiance, la famille et l'entourage

\*\* **Contraignantes** = le médecin est responsable devant la loi s'il ne les a pas respectées

## Urgence directives anticipées

**En consultant le fichier de nos adhérents, nous remarquons que vous êtes nombreux à ne pas nous avoir retourné une copie de vos directives anticipées et de votre formulaire de désignation de vos personnes de confiance.**

À cela deux raisons possibles :

- vous avez rédigé ces documents mais vous avez oublié de nous en transmettre une copie et, dans ce cas, rien de plus simple : vous nous en envoyez une photocopie à l'adresse suivante :

Fichier national

des Directives anticipées

50, rue de Chabrol

75010 Paris

ou par courriel à [da@admd.net](mailto:da@admd.net)

- vous n'avez pas rédigé ce document, pourtant essentiel pour une bonne sécurisation de votre parcours de fin de vie, ou vous l'avez rédigé mais l'avez malencontreusement perdu ou détruit avant

de nous en envoyer une copie ; contactez alors nos accueillants sur la ligne d'écoute afin qu'ils vous fassent parvenir un formulaire vierge, par voie postale ou par courriel. Nos écoutants se tiennent également à votre disposition si vous rencontrez des difficultés pour rédiger ce document. ADMD-Ecoute 01 48 00 04 92 du lundi au vendredi de 10h à 19h et le samedi de 10h à 12h

Si nous sommes en possession d'une copie de ce document, nous vous aviserons lors des renouvellements triennaux de la nécessité de les re-signer et de les re-dater,

comme le prévoit la loi ; si vous aviez égaré ces documents, nous pourrions alors vous en transférer une copie par tous moyens à votre convenance.

L'actualité récente – l'affaire Vincent Lambert et la remise du rapport des députés Claeys et Leonetti au président de la République notamment – doit responsabiliser chacun d'entre nous sur l'importance de la rédaction et de la bonne utilisation de ces directives.

Il en va du respect de notre décision personnelle.

Serge Dubus,  
bénévole à ADMD-Ecoute

@CEFALUGIO



*Membre de la fédération européenne des associations pour le droit de mourir dans la dignité (RtD-E) et de la Fédération mondiale des associations pour le droit de mourir dans la dignité (WFRtDS).*

# Vie internationale

PAR JACQUELINE JENCQUEL

## Interview du docteur Christian Arnold

**Le docteur Arnold, qui vit et travaille en Allemagne, aide des personnes à mourir et le dit devant les médias. Nous sommes de bons amis depuis longtemps et j'ai voulu lui poser quelques questions sur son travail et sur ce qui le motive. Donc, voilà l'interview que je vous ai promise dans le dernier numéro du *Journal de l'ADMD* (n°131 – décembre 2014).**

**Jacqueline Jencquel :** Christian, vous dites ouvertement dans les médias que vous aidez des personnes à mourir et que vous recevez des demandes d'aide tous les jours. Parlez-moi de la dernière personne que vous avez aidée.

**Christian Arnold :** Je vais vous parler de deux cas récents. D'abord une femme de 75 ans atteinte d'une neuropathie qui la faisait souffrir depuis plusieurs années. Raideur des articulations, impossibilité de bouger. C'est une maladie qui finit par rendre les patients totalement dépendants : ils ne peuvent plus écrire ni manger tout seuls. En plus elle souffrait d'une sténose de la colonne vertébrale et avait des problèmes digestifs. Son mari s'occupait d'elle avec tendresse. La maison avait été transformée en hôpital. Ses deux filles, l'une avocate et l'autre professeur de théologie, venaient la voir tous les jours. L'équipe des soins palliatifs venait trois fois par jour, car cette dame ne pouvait pas se déplacer pour aller aux toilettes et on avait dû en plus l'opérer pour lui faire un anus artificiel, ce qui rendait sa vie encore plus difficile et, à ses yeux, humiliante.

L'accompagnement s'est fait en présence de toute sa famille. Une des filles avait beaucoup de mal à accepter la décision de sa maman et pleurait beaucoup. Elle a fini par accepter mais n'a pas voulu être présente. L'autre fille l'a tenue dans ses bras pendant qu'elle a bu la potion létale. La maman, par contre,

était souriante et heureuse d'être délivrée de ses souffrances. Nous l'avons recouverte et elle avait l'air de dormir dans son lit, apaisée. Toute la famille était en larmes. Je suis resté une heure avec eux et nous avons bu une bouteille de vin ensemble. Ce n'était pas un accompagnement facile car une des filles ne l'acceptait pas, mais elle n'a pas non plus protesté. Leur médecin traitant a accepté d'écrire que la mort était survenue naturellement.

Le deuxième accompagnement dont je vais vous parler a été particulièrement triste. Il s'agissait d'une femme de 59 ans qui faisait beaucoup moins que son âge. Mince et élégante... En 2013, elle a reçu un diagnostic fatal : adénocarcinome de l'utérus avec le corps de l'utérus complètement déformé et une tumeur qui avait atteint le côté gauche de son bassin ainsi que sa vessie et la partie sigmoïde du colon. Elle a subi une hystérectomie plus l'ablation de toutes les métastases dans les autres organes. Elle n'a pas supporté la chimiothérapie ni les rayons. Un médicament lui a causé des effets secondaires insupportables, avec des crampes et des nausées. Et puis en décembre, toutes les tumeurs sont revenues : dans le colon, les nerfs et les vaisseaux sanguins. Ses douleurs étaient très fortes et réfractaires à tous les antalgiques. Elle a essayé la méditation, l'homéopathie, enfin tout ce qu'elle a pu. La clinique a fait le pronostic d'un décès par infection, donc plus d'opé-

ration par crainte de péritonite. Un radiologue a voulu essayer de réduire la tumeur avec des rayons, ce que le reste de l'équipe médicale a refusé. J'ai essayé encore de la maintenir en vie. Une femme heureuse avec un mari qui l'aimait et qu'elle aimait. Pas d'enfants. J'ai essayé de prendre l'avis d'amis oncologues, mais une nuit elle m'a appelé, désespérée : « *J'ai trop mal. Je n'en peux plus.* » Elle habitait à deux pas de chez moi. J'y suis allé. C'était très dur, croyez-moi.

**JJ :** Dans le débat sur l'aide active à mourir, on parle souvent de raisons « légitimes » d'aider et d'autres qui ne le seraient pas. Les personnes qui font appel à vous sont-elles toujours vraiment au bout du rouleau ? Ou simplement fatiguées de vivre...

**CA :** Souvent, je reçois des appels de personnes qui ne sont pas bien dans leur peau. Dans ces cas-là, j'écoute, mais je n'aide pas. Dans certains cas, il y a des vrais drames de la fin de vie qu'il est inhumain d'ignorer.

**JJ :** Les opposants à la légalisation de l'aide active à mourir disent qu'il faut renforcer les soins palliatifs et que l'aide active à mourir deviendra alors inutile.

**CA :** Mais non, ce n'est pas vrai. D'abord, nous ne disposons que de très peu d'unités de soins palliatifs. D'autre part, les soins palliatifs ne sont pas une réponse pour toutes les souffrances. Il existe des souffrances physiques réfractaires – en France, dans 12% des cas, je crois – et des souffrances psychiques que l'on ne sait pas prendre en charge. Que dire à une personne qui sait qu'elle va mourir dans quelques jours et qui voit son état se dégrader très fortement ?

**JJ :** Que faut-il faire, alors ?

**CA :** Il faudrait s'occuper des patients en fin de vie comme on s'occupe des nouveau-nés. Avec la même attention et le même respect. Pour ça, nous manquons de personnel.

**JJ :** Est-ce que des personnes demandent à mourir pour ne pas être une charge économique pour leurs proches ou pour l'Etat ?

**CA :** Je sais que c'est le fantasme de nos opposants. Mais je n'ai jamais eu de demandes basées sur ce motif. Le patient en train d'étouffer à cause de sa tumeur dans le poumon ne veut pas mourir pour faire faire des économies à la société. Il veut mourir car il étouffe. Il n'est pas déprimé. Il étouffe !

**JJ :** Il y a des opposants qui disent qu'aucun patient ne peut savoir combien de temps il a encore devant lui. Que la médecine fait chaque jour des progrès.

**CA :** Ça c'est du paternalisme pur et simple. Pourquoi est-ce qu'un patient ne peut pas décider lui-même quand il n'en peut plus ? La plupart de mes patients disent : « *J'ai eu une vie formidable, mais maintenant c'est assez. Je ne veux pas survivre à n'importe quel prix.* » Et puis nous savons bien qu'un cancer incurable ne le devient pas du jour au lendemain. Bien sûr, comme médecin, je dois m'appuyer sur plus d'éléments que la simple demande du patient. L'information des proches est essentielle. Nous ne sommes pas seuls au monde et il faut penser aux autres, à ceux qui restent.

**JJ :** Comment les proches réagissent-ils ?

**CA :** En général, ils comprennent la demande de leur parent. J'ai eu un patient qui était atteint de sclérose en plaques et qui voulait partir en Suisse pour mourir. Ses filles n'avaient pas été prévenues. Je lui ai expliqué que ce n'était pas possible. Il a donc parlé à ses filles et elles sont allées en Suisse avec lui. Ce fut très touchant...

**JJ :** Les hiérarchies religieuses disent que c'est Dieu qui donne la vie et qui doit la reprendre... Qu'en pensez-vous ?

**CA :** C'est leur opinion. Moi, je ne crois ni aux religions ni à la souffrance rédemptrice et inévitable.

Chaque personne a le droit à l'auto-détermination en ce qui concerne sa propre vie et sa propre mort. La mort fait partie de la vie. Il faut l'accepter.

**JJ :** Que dites-vous à vos collègues qui refusent d'aider un patient à mourir, de l'accompagner dans ses derniers instants ?

**CA :** On n'est pas toujours obligé d'aider activement une personne à mourir. Parfois, il suffit de ne pas lui imposer une sonde gastrique si elle ne veut plus manger. On peut lui proposer de la nourriture mais pas la nourrir de force. C'est une violence inouïe qu'on lui fait subir dans ce cas.

**JJ :** Quand avez-vous été appelé au secours par un mourant pour la première fois ?

**CA :** Comme médecin, on n'entend pas forcément « *Faites-moi mourir, docteur !* » Mais plutôt : « *Je n'en peux plus. Je ne veux plus souffrir...* »



**JJ :** Comment avez-vous fait, la première fois ?

**CA :** Je n'ai pas fait... On n'apprend pas ça à la fac. On apprend à soulager la douleur. On se demande jusqu'où aller avec la morphine.

**JJ :** Avez-vous eu parfois des scrupules ?

**CA :** Evidemment. La première fois, j'ai mis très longtemps à accepter de faire ce geste. C'était il y a 20 ans.

**JJ :** Vous aviez à l'époque 50 ans et donc vous aviez de l'expérience comme médecin.

**CA :** Il faut avoir un certain âge pour pouvoir assumer ce genre de décision.

**JJ :** Les médias vous surnomment parfois « Doctor

Tod » (NDLR : « Docteur Mort »). Qu'est-ce que vous ressentez lorsque vous préparez un cocktail lytique ?

**CA :** Je ne me réjouis pas, lorsque quelqu'un meurt. Mais si on est médecin, on accompagne jusqu'au bout. Si des médecins vous disent qu'ils ressentent la mort comme une défaite, ils n'ont pas choisi le bon métier. Evidemment qu'il faut préserver la vie, mais quoi qu'on fasse, on finit par mourir... Alors pourquoi une longue agonie si on préfère partir vite et sans souffrir ?

**Jacqueline Jencquel,**

**vice-présidente, déléguée nationale chargée de l'accompagnement des personnes en fin de vie, déléguée pour les 7<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements de Paris**

**📧 @jjencquel**

## Nouvelles de l'étranger

PAR FRANÇOISE STELLER

### CANADA

La Cour suprême du Canada a invalidé, à l'unanimité, les articles du code criminel interdisant aux médecins d'aider des patients gravement malades à mettre fin à leur vie sur leur demande. Cette décision a suscité les protestations des évêques canadiens. La balle est maintenant dans le camp du Parlement fédéral qui devrait voter une loi précisant dans quelles conditions l'aide médicale à mourir devrait s'appliquer.

### ISRAËL

• Un tribunal israélien a autorisé pour la première fois une euthanasie passive par débranchement d'un respirateur artificiel pour un patient atteint de SLA (sclérose latérale amyotrophique). Ce patient de 44 ans, totalement paralysé depuis sept ans, ne pouvait communiquer que par clignement des paupières. Son état s'étant encore dégradé, ses avocats ont demandé en son nom au tribunal l'autorisation de le débrancher.

• En juin 2014, un comité sur la législation a approuvé un projet de loi autorisant l'aide médicale à

mourir en phase terminale. Mais cela suscite l'opposition des autorités religieuses et la loi n'a pas été votée.

### BELGIQUE

• D'après la Commission de contrôle, en 2013, le nombre d'euthanasies pratiquées a été de 1807, ce qui représente 1,5% des décès dans ce pays. Dans 20% des cas une enquête a eu lieu mais la Commission de contrôle n'a pas constaté d'irrégularités.

• Les médecins belges ont refusé de pratiquer une euthanasie sur un détenu condamné à la prison à perpétuité interné depuis 26 ans pour plusieurs viols et un assassinat. Cet homme n'est nullement en fin de vie mais souffre d'une maladie psychiatrique. Estimant ses conditions d'internement inhumaines et ses souffrances psychiques insupportables, il avait demandé à être euthanasié et la justice belge avait donné son accord. Mais ce sont les médecins qui ont refusé estimant que ce serait franchir une ligne rouge et que « la loi sur l'euthanasie n'était pas faite pour vider les prisons. »

### USA

• Aux Etats-Unis, le mouvement en faveur de la légalisation de l'aide médicale à mourir se répand. En Californie, un projet de loi a été déposé par deux sénateurs démocrates. Il s'inspire de la législation en vigueur depuis 1994 dans l'Etat d'Oregon.

Comme dans cet état, une aide médicale à mourir sous forme de prescription de médicaments pourrait être accordée à des patients en fin de vie, sur leur demande, après avis de deux médecins attestant que la personne n'a plus que six mois ou moins à vivre. Dans l'Etat de Maryland, le débat a débuté après la mort de Brittany Maynard, une jeune femme de 29 ans atteinte d'une tumeur au cerveau, partie mourir en Oregon où la loi autorise le suicide assisté. Sur sa demande, son choix avait été rendu public et sa mort avait suscité une grande émotion. Dans ce même état, au contraire, un médecin, le docteur Lawrence Egbert, s'est vu interdire d'exercer la médecine pour avoir aidé des patients à mourir.

• Le Colorado vient de rejeter une proposition de loi sur le suicide assisté.

- Les textes, publiés sous la seule responsabilité de leur auteur, ne doivent, en aucun cas, être le support d'attaques personnelles ou de diffamation.
- Pour une publication dans le n°133 du Journal, ils doivent être envoyés avant le **30 avril 2015 par courrier électronique** à l'adresse suivante : **courrierdeslecteurs@admd.net**
- Le comité de lecture sélectionne les articles qui doivent être courts, c'est-à-dire pas plus de 1400 signes (espaces compris), et accompagnés du nom et du numéro d'adhérent de leur auteur.

# Courrier des lecteurs

Nous sommes 60 000 adhérents et il n'y a eu que 12000 avis enregistrés à la consultation citoyenne. Cherchez l'erreur. Il serait temps que les adhérents défendent leur liberté à choisir leur fin de vie. Personnellement clouée par l'arthrose envahissante (84 ans), je n'ai pas manqué d'écrire à Jean-Louis Touraine député socialiste du Rhône (2<sup>e</sup> fois), à féliciter sur son blog Véronique Massonneau qui, elle, m'a répondu, et des commentaires dans les journaux. Il est temps de rappeler notre volonté, face à tous ceux qui, comme ils l'avaient déjà fait contre la loi du mariage pour tous, veulent nous priver de notre ultime liberté.

**Gisèle Ploton,**  
**Villeurbanne**

## TÉMOIGNAGE D'UNE MORT VOLONTAIRE ASSISTÉE (EN SUISSE)

Opérée à 48 ans sur trois vertèbres cervicales afin d'enrayer une myopathie génétique évolutive conduisant à la tétraplégie, ayant lutté pendant 16 ans pour conserver une autonomie et une vie sociale, au prix de douleurs

neurologiques intenses, sentant la paralysie la gagner totalement, avec des incontinences incontrôlables, mon épouse a tenté de mettre fin à sa vie en 2012, à l'âge de 64 ans, en procédant à des phlébotomies.

Réanimée contre son gré, elle accepta de me promettre ainsi qu'à nos trois enfants de ne plus recourir à une tentative solitaire et désespérée.

Fin 2013, l'admirable doctresse suisse Erika Preisig vint lui rendre visite à notre domicile, constata son état de souffrances physiques et morales, et emporta le lourd dossier médical attestant le caractère irréversible et inopérable de sa pathologie.

Alors que mon épouse n'était pas en phase terminale, que son existence diminuée pouvait se poursuivre sur de nombreuses années, le collège de médecins suisses décida d'accéder à son désir pressant de recourir à la mort volontaire assistée (suicide assisté).

Avec mon soutien et celui de nos trois enfants, mon épouse se prépara pendant sept semaines à son décès programmé, dans la sérénité

et dans le dialogue avec ses proches tant aimés... Emmenée en Suisse en ambulance, accueillie avec une bienveillance extraordinaire par le docteur Preisig et un autre médecin, elle mit fin elle-même à ses jours en s'injectant le produit létal préparé par les praticiens. En moins d'une minute, le temps de m'enlacer une dernière fois, mon épouse s'endormit à jamais dans la plus grande douceur. Le projet Leonetti-Claeys ne respecte pas la volonté de la conférence citoyenne qui préconisait fin 2013 la légalisation du suicide assisté. Le processus démocratique promis aux Français n'a été à ce jour qu'un pur simulacre. Ce projet n'apporte aucune réponse à ceux qui, atteints d'une maladie incurable et irréversible, ne veulent plus poursuivre une existence qui leur est devenue insupportable. Les Droits de l'Homme ne sont pas respectés. **Liberté** de décider soi-même de son heure de délivrance, liberté de convictions personnelles ne faisant pas obstacle à la liberté des autres citoyens. **Égalité** face au choix de sa

mort. La mort volontaire assistée (en Suisse) est impossible sans les moyens financiers, la force physique, le mental nécessaire et l'aide indispensable d'un proche. Si toutes ces conditions requises ne sont pas réunies, ne reste que la solution du suicide individuel, dans la solitude, la clandestinité, la culpabilité, avec le traumatisme profond des proches et le coût social. **Fraternité** face à la souffrance et au désespoir. La mort volontaire assistée permet de rester chez soi, entouré de ses proches et de médecins empathiques. La légalisation de la mort volontaire assistée, - suicide assisté décidé par le malade lui-même, en possession de toutes ses facultés de discernement, et mis en œuvre par lui... non l'euthanasie qui requiert l'intervention d'un tiers - ne devrait-elle pas faire l'objet d'un référendum ? Elle concerne tous les citoyens sans exception, elle dépasse tous les clivages politiques et elle doit être le fruit d'une réflexion personnelle de chacun d'entre nous sur sa propre mort. **Adhérent des Hauts-de-Seine**

# Points de vue

DAMIEN ET NICOLAS DELMER

## Frères jusqu'au dernier souffle



**Damien et Nicolas Delmer sont frères jumeaux. Ils sont nés malades, atteints de la mucoviscidose. Depuis deux ans, ils ont tout quitté pour vivre à Amélie-les-Bains, là où la douceur du climat leur permet de « se sentir mieux ».**

Damien et Nicolas Delmer  
Frères jusqu'au dernier souffle

Frères jumeaux, Damien et Nicolas Delmer luttent depuis l'enfance contre la mucoviscidose, maladie génétique incurable et dégénérative. On leur avait dit qu'ils ne vivraient pas plus de dix-sept ans : ils en ont aujourd'hui trente-cinq.

Malgré la souffrance et la fragilité de leurs corps amaigris, ces deux amoureux de la vie se battent pour continuer à profiter de l'existence : peindre, écrire, se baigner, et même sauter en parachute. Mais quand le quotidien devient insoutenable, la perspective de mourir dans des conditions indignes les révolte. Faute de greffes, ils risquent de partir étouffés, asphyxiés.

Pour vivre pleinement, Damien et Nicolas demandent juste à ce que la loi leur permette de mourir en paix. S'ils n'obtiennent pas ce droit et que l'un des deux se retrouve dans une situation extrême, ils n'hésiteront pas à s'aider. Un pacte entre frères, unis jusqu'au dernier souffle.

Témoignage bouleversant, ce livre à deux voix est une leçon de courage et un hymne à la vie. Un document essentiel pour comprendre le débat sur le « droit de mourir dans la dignité ».

**D**amien a écrit à François Hollande, il lui a rappelé son engagement n° 21 : « Je proposerai que toute personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable, en état de souffrance physique ou psychique insupportable et qui ne peut être apaisée, puisse demander, dans des conditions précises et strictes, une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité. » Il a eu un entretien de quarante minutes avec le président de la République.

Quand les opposants à l'euthanasie comprendront-ils qu'un patient rongé de douleurs veut juste avoir le choix de sa propre délivrance, d'une mort douce ?

Damien et Nicolas ont décidé de témoigner ; ils racontent leur combat à travers un récit à deux voix.

Récit poignant qui raconte les souffrances au quotidien, les lueurs d'espoir, les petits moments de répit, de bonheur, et leur incroyable envie de se battre, de faire des études, du sport, de la peinture. Jusqu'à sauter en parachute pour Nicolas...

Damien et Nicolas sont indissociables. Ils ont aujourd'hui dépassé l'espérance de vie qui leur avait été donnée à la naissance, grâce au soutien de leurs amis, de leurs infirmières, de leurs aides à domicile, de l'ADMD et des associations telles que Greffe de vie, Grégory-Lemarchal et Vaincre la mucoviscidose... et surtout grâce à leur force.

*La vie Est. Belle, puissante, radieuse. Un cadeau donné aux hommes qui ignorent trop souvent la merveille d'être en bonne santé.*

*Peut-être que la grâce qu'on reçoit en étant frappé de maladie ou de handicap se trouve justement dans ce sentiment profond de vivre. Qui, mieux que les faibles et les souffrants, connaît la force incroyable qui sous-tend toute existence ?*

*Nous sommes reliés à cette énergie prodigieuse du Vivant. Touchés, émus, empoignés par ce qui palpète en nous et autour de nous. La nature, le cœur des êtres et l'amour, parce qu'en définitive c'est lui qui demeure. Rien d'autre. Et la mort n'est qu'un passage.*

Damien et Nicolas



© Photo : Joseph Jago

Si l'un d'eux se trouve dans une situation extrême, ils n'hésiteront pas à s'aider, un pacte jusqu'au dernier souffle à moins qu'une loi leur permette de mourir dignement.

J'ai rencontré Damien à Paris, lors des manifestations qui célébraient les 20 ans de l'ADMD. J'étais complètement émue, l'association Vaincre la mucoviscidose avait permis à ma fille, grâce à une bourse, de terminer sa thèse sur les épithéliums respiratoires.

De grandes avancées témoignent du dynamisme de la recherche. Plusieurs laboratoires testent de nouvelles molécules, l'espérance de vie est passée de 7 ans en 1965 à 46 ans en 2014, il n'existe pas à l'heure actuelle de traitement curatif mais les progrès de la prise en charge ont permis d'améliorer la qualité de la vie et l'espérance.

**Michèle Skowron,**  
déléguée pour l'Yonne



De gauche à droite : Christophe Michel, Damien Delmer, Jean-Luc Romero et Nicolas Delmer

Ce nouveau moment d'échange et d'émotion entre Jean-Luc, Nicolas et Damien a permis de parler de leur combat personnel qui est devenu collectif depuis de nombreuses années, avec notamment leur nouveau livre. Damien, co-responsable des Jeunes de l'ADMD avec Christophe, a pu échanger et travailler sur la mobilisation des jeunes pour le droit de mourir dans la dignité. Damien et Nicolas sont des acteurs importants de l'ADMD et surtout nos amis.

## Comité d'honneur

Au 28 février 2015

Maurice AGULHON\*, historien - Jean AMADOU\*, chansonnier - Hugues AUFRAY, chanteur-compositeur - Jean BAUBEROT, fondateur de la sociologie de la laïcité - Etienne-Emile BAULIEU, biologiste - Nathalie BAYE, comédienne - Guy BEDOS, humoriste - Louis BERIOT, journaliste - Pierre BIARNES, ancien sénateur - Marc BLONDEL\*, président de la Libre Pensée - Pierre BOURGUIGNON, membre honoraire du Parlement - Antoine BOURSEILLER\*, cinéaste - André BRINCOURT, écrivain - Etienne BUTZBACH, ancien maire de Belfort - Michel DEL CASTILLO, écrivain - Noëlle CHÂTELET, écrivaine - Frédéric CHAUSSOY, médecin de Vincent Humbert - Hélène CIXOUS, écrivaine - François de CLOSETS, écrivain - Yves COCHET, ancien ministre, député européen - Christiane COLLANGE, écrivaine - André COMTE-SPONVILLE, philosophe - Boris CYRULNIK, philosophe - Régine DEFORGES\*, écrivaine - Bertrand DELANOË, ancien maire de Paris - Danielle DELORME, comédienne - Mylène DEMONGEOT, comédienne - Marc-Alain DESCAMPS, professeur de psychologie - Muguette DINI, sénatrice honoraire - Mireille DUMAS, journaliste - Laurent FABIUS, ancien premier ministre, ministre - Dominique FERNANDEZ, écrivain - Jean FERNIOT\*, journaliste - Viviane FORRESTER\*, écrivaine - Irène FRAIN, écrivaine - Bruno GACCIO, humoriste - Yves GALIFRET\*, professeur émérite à l'université Pierre-et-Marie-Curie - Pierre-Gilles de GENNES\*, physicien, prix Nobel - Françoise GIROUD\*, ancienne ministre, écrivaine - Jean-Pierre GODEFROY, sénateur - Benoîte GROULT, écrivaine - Roger HANIN\*, comédien - Anne HIDALGO, maire de Paris - Albert JACQUARD\*, biologiste - Mireille JOSPIN\*, sage-femme - Nelly KAPLAN, cinéaste - Léonard KEIGEL, cinéaste - Patrick KESSEL, journaliste - Simonne\* et Jean LACOUTURE, écrivains - Bernadette LAFONT\*, comédienne - Philippe LAZAR, professeur, fondateur du Comité national de bioéthique dans les sciences de la vie et de la santé - Marylise LEBRANCHU, ministre - Charles LIBMAN, avocat - Paul LOMBARD, avocat - Jacques MAILHOT, chansonnier - Noël MAMERE, député - Marcel MARECHAL, metteur en scène - Henriette MARTINEZ, députée honoraire - Véronique MASSONNEAU, députée - Bruno MASURE, journaliste - Catherine MATAUSCH, journaliste - Albert MEMMI, écrivain - Véronique NEIERTZ, ancienne ministre - Michel ONFRAY, philosophe - Marcel OPHULS, cinéaste - Geneviève PAGE, comédienne - Emile PAPIERNIK-BERKHAUEUR\*, professeur de médecine - Jean-Claude PECKER, professeur honoraire au Collège de France - Gilles PERRAULT, écrivain - PIEM, dessinateur - Michel POLAC\*, journaliste - Micheline PRESLE, comédienne - Claire QUILLIOT\*, veuve de l'ancien ministre Roger Quilliot - Christian RAUTH, acteur - Hubert REEVES, astrophysicien - Line RENAUD, artiste - Michel ROCARD, ancien premier ministre - Claude SARRAUTE, journaliste - SINÉ, dessinateur - STONE, chanteuse - Margie SUDRE, ancienne ministre - Pierre SUDREAU\*, ancien ministre, préfet - George TARER-TACITE, personnalité éminente guadeloupéenne - Bernard THEVENET, vainqueur du tour de France, commentateur TV - Michel VERRRET, sociologue - Elie WOLLMAN\*, sous-directeur honoraire de l'Institut Pasteur - Françoise XENAKIS, journaliste. [\* décédé(e)s]



## Parler seul

d'Andrés Neuman  
Traduit de l'Espagnol  
par Alexandra  
Carrasco - Éditions  
Buchet-Chastel

Trois protagonistes : le fils, 10 ans, émerveillé par la perspective d'accompagner son père en camion sur les routes d'Argentine, la mère, qui accepte ce voyage afin que son fils garde un souvenir inoubliable de son père, et le père, malade, soucieux de le dissimuler à son enfant.

Impossible espérance quand la mort imminente rend vain le sens de la vie. Une ode poignante, pudique, lucide.

## Diasporiques

CULTURES EN MOUVEMENT

C'est une revue trimestrielle, interculturelle, coéditée par l'association Diasporiques et la Ligue de l'Enseignement. Elle traite de l'interaction souhaitable des cultures qui coexistent sur un même territoire (la France, l'Europe...), que ces cultures soient de nature territoriale ou non-territoriale. Le rédacteur en chef en est notre ami Philippe Lazar, membre du comité d'honneur de l'ADMD.

Dans sa revue de grande qualité il a, à plusieurs reprises, traité de la fin de vie, avec en particulier une remarquable interview de Noëlle Châtelet ou des extraits d'un texte de Véronique Fournier, cardiologue, contre le mal mourir...

Diasporiques contribue à défendre le « droit fondamental d'être aidé à mourir ». [www.diasporiques.org](http://www.diasporiques.org)



## La mort choisie : comprendre l'euthanasie et ses enjeux

de François Damas - éditions Mardaga

La pratique de l'euthanasie est autorisée en Belgique depuis 2002. Il est bon d'entendre les témoignages des médecins qui la pratiquent. François Damas, chef du service de réanimation au centre hospitalier régional La Citadelle, à Liège, témoigne. Ce praticien

a choisi d'accompagner les patients qui en font la demande « pour leur permettre de mourir les yeux ouverts, sans plus aucun artifice médical ». François Damas rencontre les malades plusieurs fois afin de s'assurer de leur détermination. La loi prévoit que le patient laisse une trace écrite et qu'un deuxième avis

médical est donné. François Damas est toujours ému par le soulagement qui s'empare du patient quand il accepte de le prendre en charge.

Depuis la législation, les demandes d'euthanasie n'explorent pas : elles représentent 1,5 % des décès en Belgique.



## Protégez vos proches.

### OFFREZ-LEUR CE BULLETIN D'ADHÉSION

À RENVoyer À L'ADMD, ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÉGLEMENT : ADMD • 50, RUE DE CHABROL - 75010 PARIS • TÉL. : 01 48 00 04 16

Je soussigné(e),

Mme/Mlle/M. Nom ..... Prénom .....

Adresse complète .....

.....

Téléphone ..... Date de naissance .....

Courriel .....@.....

Profession (ou ex-profession) .....

Comment nous avez-vous connus ? (s'il s'agit d'un adhérent, merci de nous indiquer son numéro d'adhérent : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|) .....



**Vous pouvez adhérer ou renouveler votre adhésion directement sur le site internet : [www.admd.net](http://www.admd.net)**  
Règlement par CB en mode sécurisé par la Caisse d'Épargne.

**Cotisation annuelle : 26 €.**

**Cotisation "jeunes" (jusqu'à 35 ans) : 5 €.**

**Cotisation "duo" (2 personnes vivant à la même adresse) : 47 €**

Ayant pris connaissance de l'objet de l'association, sollicite mon admission comme membre de celle-ci.

Fait à : .....  
le : .....

Signature :